

## Un financement au forfait pour le suivi des maladies chroniques annonce Agnès Buzyn

Par C. L B le 28-08-2018



**Interrogée pour le site d'En Marche, la ministre de la Santé a dévoilé quelques axes du plan de transformation de notre système de santé, qui doit être présenté par le gouvernement vers la mi-septembre. D'ici 4 ou 5 ans, la T2A ne devrait plus représenter que 50 % des budgets hospitaliers, contre 70 % aujourd'hui. Et le suivi des pathologies chroniques pourrait faire l'objet d'un financement au forfait.**

Prise en charge à 100 % pour les lunettes, les audioprothèses et les prothèses dentaires, retour progressif à l'équilibre de l'assurance maladie... 15 mois après son arrivée aux affaires, Agnès Buzyn collectionne les succès, facilités par une reprise économique bien venue. La ministre s'apprête maintenant à dévoiler la très attendue stratégie de transformation de notre système de santé, réforme censée permettre à la sécurité sociale, née avec le conseil national de la résistance à la sortie de la guerre de 1945, d'affronter les défis à venir dans un environnement de chômage de masse.

Pour aider l'hôpital dont les personnels souffrent, où les urgences sont engorgées par des patients qui s'y entassent en dernier recours dans un contexte de désertification médicale, il faut "repenser notre système de santé dans son ensemble, en faisant émerger des projets adaptés aux besoins locaux", expose la ministre.

"Notre modèle avait été conçu à l'après-guerre pour une population jeune et pour traiter des maladies aiguës, des infections et des accidents de travail, alors très nombreux à l'époque. Il avait été organisé autour de deux pôles, avec d'un côté l'hôpital chargé de traiter les pathologies lourdes et de l'autre la médecine de ville, chargée essentiellement des maladies infectieuses communes. Aujourd'hui ce modèle n'est plus viable" explique-t-elle. "Si on ne remet pas à plat le système de santé dans sa globalité, la formation des professionnels, la façon dont il est financé et organisé alors nous ne serons pas en mesure de répondre à ces nouveaux enjeux".

La révision de la tarification à l'hôpital et en ville figure parmi les voies choisies. Cette tarification à l'acte occupe "une part trop importante des revenus des établissements de santé, ce qui a pour effet de créer une concurrence entre les professionnels, les empêchant ainsi de travailler en équipe et de soigner au mieux les patients", expose la ministre. Elle veut "diversifier" les modalités de financement et de paiement, "afin de reconnaître le travail

important qui est réalisé en dehors des actes". Cette diversification permettra ensuite d'attribuer des financements aux groupes de soignants, réunis pour répondre à des missions de santé ou porter des projets de prévention.

"Les maladies chroniques feront l'objet de recommandations concernant la qualité de leurs prises en charge. Une fois ces critères établis, celles-ci pourront donner lieu à une rémunération au forfait pour l'ensemble du suivi de la maladie" ajoute-t-elle en maintenant l'objectif fixé par Emmanuel Macron, de passer de 70 à 50 % de T2A dans le budget des hôpitaux. Mutation qui pourrait prendre "au moins 4 ou 5 ans". Des discussions sont en cours avec les professionnels libéraux et les fédérations hospitalières, confie-t-elle.

Plusieurs réformes devraient néanmoins intervenir plus rapidement, comme l'évolution de la sélection à l'entrée des études de santé ou la création du métier d'infirmier en pratique avancée. "Nous sommes en train de travailler avec Frédérique Vidal (ministre de l'Enseignement supérieur. Ndlr), pour supprimer le gâchis de la première année et reconcevoir les études de santé, en permettant par exemple la diversification des profils des étudiants et en créant plus de passerelles entre les filières y compris non-scientifiques", expose-t-elle.

Réitérant son refus de la coercition à l'installation - "je pense que les mécanismes de coercition n'ont pas leur place puisque nous partageons une ambition commune" - la ministre estime que l'ensemble des professionnels de santé s'accordent aujourd'hui sur l'idée d'une forme de responsabilité territoriale. "Les professionnels hospitaliers et libéraux doivent tous se sentir responsables vis-à-vis d'un territoire, sans quoi rien ne sera possible", fait-elle valoir.